



Déclaration CAPD du 3 juillet 2018

Nous sommes réunis ce jour pour aborder de nombreux points.

Tout d'abord, concernant les promotions à la hors classe, le SNUipp-FSU80 est satisfait d'avoir obtenu un groupe de travail qui a permis de prendre en compte l'ancienneté générale de service en cas d'égalité. Cette décision nous paraît plus juste que l'ancienneté dans le corps qui était défavorable aux anciens instituteurs qui, à échelon identique, avaient une ancienneté de service supérieure. Nous regrettons que le quota accordé cette année soit inférieur à celui de l'an passé. Pour la première fois, nous allons promouvoir des collègues sur la base d'un nouveau barème. Celui-ci suscite beaucoup de questionnements, les avis sont parfois mal « vécus », des collègues qui se sont toujours investis dans leur travail et qui se demandent pourquoi ils n'ont qu'un avis satisfaisant, d'autant plus que les avis ont un caractère pérenne et figent ainsi l'appréciation qui est portée sur les enseignants-es. Nous avons également remarqué des disparités selon qu'on soit enseignant dans une circonscription relevant de l'éducation prioritaire ou pas, les avis « excellent » ou « très satisfaisant » étant plus particulièrement attribués dans ces circonscriptions aux collègues relevant de l'éducation prioritaire. A barème et ancienneté égale, l'avis peut être différent selon les circonscriptions. Des recours ont été déposés, nous espérons, Mr l'Inspecteur d'Académie, que vous y apporterez une réponse favorable. Les modalités d'accès à la hors classe ne satisfaisant pas tous les collègues, au niveau national, 4 organisations syndicales se sont adressées au ministre afin de lui demander des modifications dans le processus et les règles de promotion à la hors classe (augmentation du flux de promotion, étude individuelle de chaque recours, prise en compte l'ancienneté de service et prévision des révisions des avis).

Concernant les inéats exéats, 130 demandes d'inéat ont été formulées, cela démontre bien que des collègues, notamment des départements limitrophes, ont le souhait de réintégrer leur département d'origine ou souhaitent venir rejoindre leur conjoint ou leur famille. Nous savons que bon nombre de ces collègues sont dans une situation de mal être et que l'inéat représente pour eux le seul espoir de pouvoir améliorer leurs conditions de travail. Nous espérons que le maximum d'entre eux obtiendra satisfaction.

Concernant les temps partiels, 1 recours a été déposé. Même si les enfants de cette collègue ont plus de 3 ans, chaque collègue doit pouvoir bénéficier d'un temps partiel pour raisons personnelles. Nous défendrons cette demande.

Concernant le mouvement, on remarque que 30 personnes ont obtenu un poste sur vœu géographique avec un barème relevant de quelques années d'ancienneté, ce poste n'étant pas souhaité alors que d'autres collègues à barème moins élevé auraient souhaité l'obtenir. On s'interroge une nouvelle fois sur la nécessité de ces vœux. On remarque également que l'absence d'une journée sans rémunération a des conséquences sur l'ancienneté générale de service. Un collègue peut donc ne pas obtenir un poste à 0.003 points. Nous comptons sur votre bienveillance afin d'être à l'écoute des collègues qui n'ont vraiment pas d'autre possibilité quant à la date d'un rendez vous médical qui leur fait perdre à la fois une journée de salaire et de l'ancienneté de service

Concernant la publication d'ajustements des programmes, nous vous informons que le SNUipp-FSU s'est adressé à la présidente du Conseil supérieur des programmes. En effet, moins de deux ans après la parution des nouveaux programmes, des ajustements qui interrogent sont publiés, sans la moindre concertation avec les représentants de la communauté éducative ! Le SNUipp-FSU déplore cette absence de concertation avec les membres de la communauté éducative et s'étonne également que le Comité de suivi des programmes, dont le rôle est précisément de veiller à leur appropriation et d'examiner d'éventuels ajustements à y apporter, n'ait pas été réuni. Tout comme il s'étonne de « *ce qui motive l'urgence de ces modifications, qui seront officiellement connues mi-juillet pour une rentrée en septembre, ce qui n'est pas respectueux des professionnels et de leur travail.* » Une méthode qui décidément devient un art de vivre, rue de Grenelle !

Concernant les 3 bilans qui seront à effectuer en CP et CE1, nous aimerions savoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui va imprimer les livrets, car cela ne doit pas pris sur les crédits municipaux des écoles, puisque c'est une consigne nationale.

De même, concernant le temps de saisie des résultats à ces mêmes évaluations nationales en CP et CE1, qui va être très long, reconnaît la DEPP (environ 100 saisies par élève !), nous souhaiterions savoir sur quel temps cela va se faire ? Il n'est bien évidemment pas concevable que ce temps ne soit pas reconnu institutionnellement.

Enfin, quand aurons-nous des informations précises concernant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, notamment en ce qui concerne les critères, le calendrier, et les démarches à entreprendre par les écoles qui souhaiteraient entrer en éducation prioritaire, ou éventuellement en sortir ?